

# Congés de maladie : tempête chez les fonctionnaires

## FONCTION PUBLIQUE Protestation contre la fin du cumul des absences pour maladie

- Les fonctionnaires statutaires pourront plus thésauriser leurs jours de maladie.
- Ils ont lancé une première action contre la réforme.
- D'autres suivront.
- Voici leur argumentaire.

**A**u cœur de l'été, le gouvernement Michel a pris une mesure particulièrement sensible pour les administrations, les corps spéciaux (policiers, militaires, etc.) et les entreprises publiques : il a décidé de mettre fin à la faculté de cumul des congés de maladie indemnisés à 100 % du salaire. Actuellement, dans le régime le plus courant, un fonctionnaire engagé sous statut (à l'exclusion, donc, des contractuels), a droit à 21 jours de congé par an indemnisés à 100 % du salaire. Après ces 21 jours, le traitement passe à 60 %. Le fonctionnaire qui n'a pas fait usage de ses 21 jours peut cumuler ceux qui lui restent d'année en année. Certains agents se retrouvaient donc avec un grand nombre de jours pouvant être pris en fin de carrière. Ce qui a fait dire au vice-Premier ministre N-VA Jan Jambon que certains d'entre eux partaient à la retraite un an ou deux avant la fin de leur carrière. Précisons que ces congés cumulés ne peuvent être pris que moyennant un certificat médical.

Cet été, juste après l'adoption de la réforme, les syndicats avaient annoncé une riposte. La première salve a été tirée ce mercredi, avec une action symbolique devant le siège du comité B, où se négocient les questions liées au statut des fonctionnaires. L'occasion, pour les syndicats, de développer leur argumentaire.

**1 « Le cumul des congés est une mesure sociale. »** Pour les syndicats de la fonction publique, le fédéral s'en prend à

une mesure sociale. « Parce qu'un fonctionnaire qui n'est pas malade longtemps une année sait qu'il pourra, à l'avenir, faire face, par exemple, à une maladie de longue durée tout en conservant son salaire. De nos jours, ce n'est pas un luxe, quand on voit la hausse du coût des soins sous ce gouvernement », estime Stéphane Deldicque, vice-président de la CSC Services publics. Le syndicaliste va même plus loin : « Sans cumul, des fonctionnaires pourraient être tentés de prendre plus de congés de maladie, puisqu'ils ne peuvent plus les garder pour faire face aux coups durs. »

**2 « Les congés cumulables renforcent l'attractivité du métier de fonctionnaire. »** Les représentants des fonctionnaires sont unanimes : ce n'est pas le salaire qui attire les candidats vers la fonction publique. « Si le statut de fonctionnaire a été doté de certains avantages, c'est pour attirer des candidats vers des fonctions de service au public. Et cela n'a pas changé », poursuit Stéphane Deldicque. Le président du SLFP, François Fernandez-Corrales, ne dit pas autre chose. « Les fonctionnaires ont droit à de la considération de leur employeur, comme dans tous les secteurs. Mais ici, c'est exactement le contraire qui se produit. » Cet été, le président de la CGSP, Michel Meyer, argumentait dans le même sens : « Si l'on veut unifier le statut de fonctionnaire et celui de salarié, qu'on unifie tout, y compris le salaire. »

**3 « Il n'y a pas d'abus. »** Le vice-Premier N-VA, Jan Jambon, justifiait la suppression du cumul des congés par le fait qu'il y avait des abus, et que ce système permettait à des fonctionnaires ayant cumulé de nombreux jours de partir plus tôt à la retraite. Les syndicats contestent. « Si on se base sur les chiffres de 2017, l'absentéisme des fonctionnaires

statutaires est de 6 %. Celui des contractuels est de 6,17 %. Il est manifeste que ce régime n'entraîne pas des absences de longue durée. Seuls 0,8 % des statutaires sont d'ailleurs malades en fin de carrière. Un chiffre qui paraît aussi démentir les abus », explique Sylvana Bossion, secrétaire nationale à la CSC.

Les syndicats voient donc dans cette réforme une mesure idéologique. « C'est une façon d'utiliser les jalousies par rapport à un statut pour le revoir à la baisse », estime Stéphane Deldicque. ■

BERNARD DEMONTY

### AU FÉDÉRAL

#### Le ministre ne pliera pas

Le ministre de la Fonction publique, Steven Vandeput (N-VA), n'a pas l'intention de retirer la réforme du congé de maladie, nous a indiqué son cabinet. « C'est une décision du gouvernement fédéral et elle était annoncée dans l'accord de gouvernement », indique la porte-parole du ministre. Les syndicats reprochent au ministre d'avoir affirmé, en juin, que cette réforme n'était pas à l'ordre du jour, puis de l'avoir prise en juillet. « En juin, ce n'était pas à l'ordre du jour. Mais en juillet, c'est arrivé sur la table », balaise la porte-parole. Sur le fond, le ministre justifie la réforme par le fait qu'il entend unifier les statuts dans la fonction publique, entre les statutaires et les contractuels. (B.Dy)